

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 10 FÉVRIER 2023



N° 7/2023

Le 10 février deux mil vingt-trois à 19 Heures 00, se sont réunis les membres du Conseil Municipal de la Commune de St Just-en-Chaussée, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Frans DESMEDT, Maire de St Just-en-Chaussée, dûment convoqués le 3 février 2023.

**PRESENTS** : M. Desmedt, Maire ; Mmes Bonnet, Brunet, Desmedt, MM. Dubouil, Bourgeteau, Convers, Choquet, Adjointes ; Mmes Delamarre, Trézel, M. Hamot, Mmes Fernandes, Delormel, Coulon, M. Berthelot, Mme Konan, M. Rousseau, Mmes Barre, Vigne et M. Matron, Conseillers, formant la majorité des membres en exercice.

**ABSENTS REPRÉSENTÉS** : Mme Bourgoin par Mme Delamarre, M. Rauzier par M. Desmedt, Mme Dollez par Mme Brunet, M. Moonen par M. Dubouil, M. Aubry par M. Choquet, M. Kwak par Mme Barre, Mme Flagothier par Mme Bonnet.

**ABSENT** : M. Lenoble.

Secrétaire de séance : Béatrice DELAMARRE

Nombre de membres en exercice : 28

Nombre de membres présents : 20

Nombre de suffrages exprimés : 27

Votes Pour : 27

Votes Contre : 0

Abstentions : 0

**OBJET** : Adhésion des EPCI au SE60.

Monsieur le Maire expose que :

- la Communauté de Communes du Clermontois, par délibération en date du 10 octobre 2022, a sollicité son adhésion afin de transférer au syndicat la compétence optionnelle « Maîtrise de la Demande en Energie et Energies Renouvelables (hors travaux) »,
- la Communauté de Communes du Pays de Valois, par délibération en date du 29 septembre 2022, a sollicité son adhésion afin de transférer au syndicat la compétence optionnelle « Maîtrise de la Demande en Energie et Energies Renouvelables (hors travaux) ».

Lors de son assemblée du 13 décembre 2022, le Comité Syndical du SE60 a approuvé l'adhésion de la Communauté de Communes du Clermontois et de la Communauté de Communes du Pays de Valois.

Conformément aux dispositions visées à l'article L 521-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SE60 a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble des adhérents pour délibérer sur cette adhésion.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **APPROUVE** l'adhésion de la Communauté de Communes du Clermontois et de la Communauté de Communes du Pays de Valois au SE60.

Pour copie conforme.



**Frans DESMEDT**  
Maire de St Just-en-Chaussée  
Conseiller Départemental